

## Le Mot du Directeur Général de l'ACM

Dans ce nouveau numéro du baromètre de la microfinance, nous publions quelques données consolidées sur tout le secteur de la microfinance au vu de leur disponibilité du côté des AMC. En effet, les données communiquées récemment par la BTS à l'ACM, ont rendu possible d'arrêter à la date du 30-09-2018 le montant des microcrédits décaissés et celui de l'encours de tout le secteur de la microfinance. Néanmoins, l'analyse de l'endettement croisé basée sur les données déclarées à la CRM, n'a porté que sur les clients des IMF SA en raison de la disponibilité et de la fiabilité de leurs données dont le contrôle de qualité est assuré en permanence par les contrôleurs de l'ACM.

Par ailleurs, suite à la publication de sa note N° 22 relative aux conditions d'application des dispositions de l'article premier de l'arrêté du ministre des finances du 18 janvier 2012, relatif à la fixation du montant maximum du microcrédit et des conditions de son octroi par les IMF, tel que modifié par l'arrêté du ministre des finances du 13 avril 2018, l'ACM a reçu de la part de trois IMF une demande d'accord pour octroyer des microfinancements d'un montant supérieur à 20 000 TND sans dépasser 40 000 TND et d'une durée maximale de 7 ans. Deux IMF ont déjà obtenu l'accord de l'ACM, alors que l'instruction de la troisième demande est en cours.

## Secteur de la microfinance en Tunisie

**8 IMF agréées**

conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

**6 IMF-SA sous forme de Société Anonyme**

ENDA Tamweel | Taysir Microfinance |  
Microcred Tunisie | ADVANS Tunisie |  
CFE Tunisie | ZITOUNA Tamkeen

➔ **149 agences**

**2 IMF-AMC sous forme associative**

ASAD Tamweel | AKDI

➔ **6 agences**

**287 Associations de microcrédits (AMC)**

Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

203 AMC ont été prévues dans le programme de financement de la BTS au titre de l'année en cours dont **195** (y compris ASAD Tamweel et l'AKDI) ont déjà reçu des financements de la BTS au **cours des neuf premiers mois**. Néanmoins, hormis les 2 AMC mentionnées ci-dessus, toutes les autres sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

## Données du secteur :

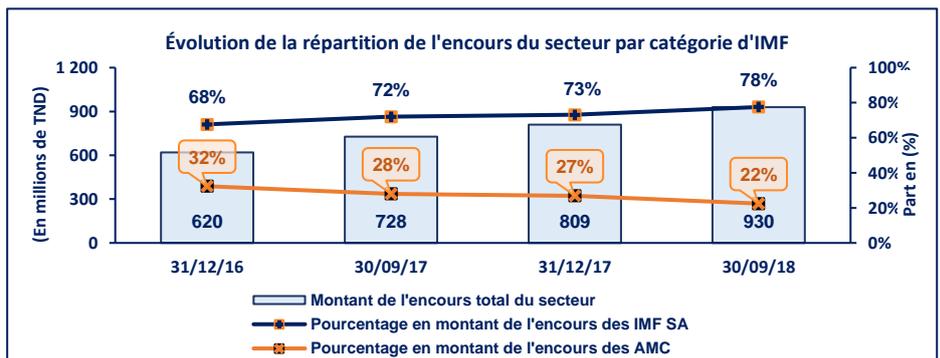
L'encours des microcrédits accordés par les IMF SA et les AMC est passé de 728 millions de TND au 30-09-2017 à 930 millions de TND au 30-09-2018 enregistrant ainsi un taux de croissance de 27,7%. Cependant, l'encours des microcrédits accordés par les IMF SA s'est accru de 37,6% contre seulement 2,4% pour les AMC et représente au 30-09-2018 environ 78% de l'encours total du secteur de la microfinance contre 72% une année auparavant.

Les crédits décaissés par les IMF (SA et AMC) au cours des neuf premiers mois de l'année 2018, ont enregistré une hausse de 28,7% par rapport à la même période de l'année 2017, en passant de 606 millions de TND à 780 millions de TND.

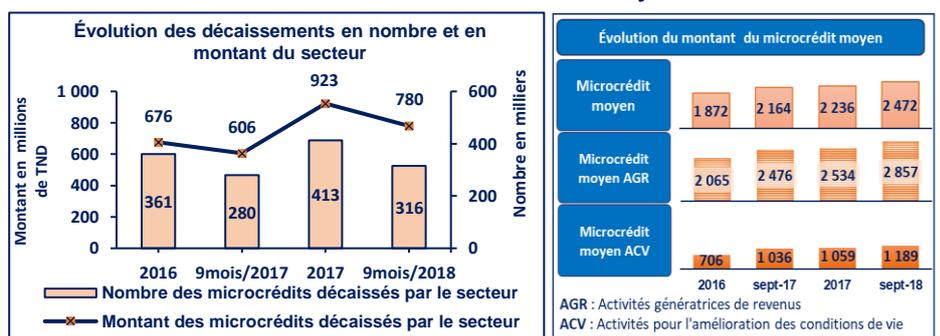
Le montant du microcrédit moyen du secteur a enregistré un taux de croissance de 14,2% en passant de 2164 TND à 2472 entre septembre 2017 et septembre 2018. Les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenus et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à 2857 TND et 1189 TND au 30-09-2018.

La part des hommes dans la valeur totale des microcrédits décaissés est passée de 39,8% en 2014 à 50,8% durant les neuf premiers mois de l'année 2018, tandis que la part des femmes a continué à baisser depuis l'année 2014 pour s'établir à fin septembre 2018 à 49,2%. En effet jusqu'à la fin du mois de septembre 2018, environ 396,2 millions de TND correspondant à 133,4 mille crédits ont été alloués à des hommes opérant dans tous secteurs confondus. Par contre, les femmes ont bénéficié de 383,7 millions de TND soit 182,1 mille crédits représentant 57,7% du nombre total des microcrédits accordés. Le microcrédit moyen des femmes bénéficiaires s'est établi par conséquent à 2107 TND au 30-09-2018, et il est resté nettement inférieur à celui des hommes qui s'est élevé à 2969 TND.

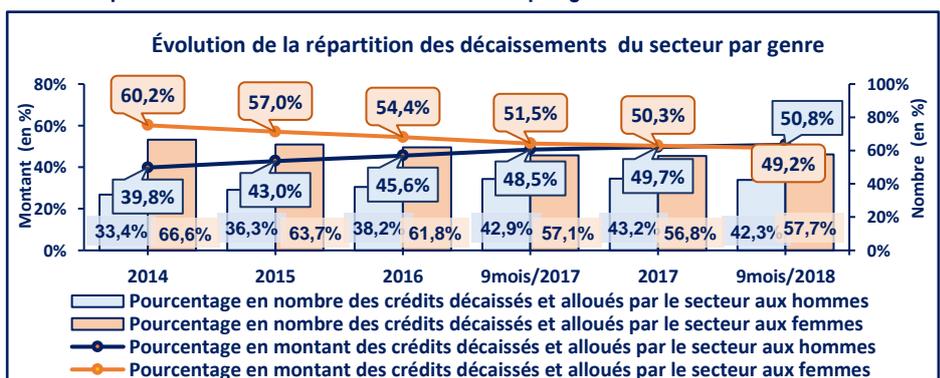
### Évolution de l'encours du secteur



### Évolution des décaissements et du microcrédit moyen du secteur



### Répartition des décaissements du secteur par genre



## Données des IMF SA :

**Au 30-09-2018 : 382 433 clients actifs auprès des IMF SA pour un portefeuille de 720,8 millions de TND**

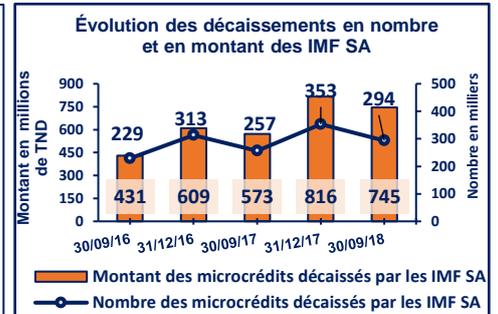
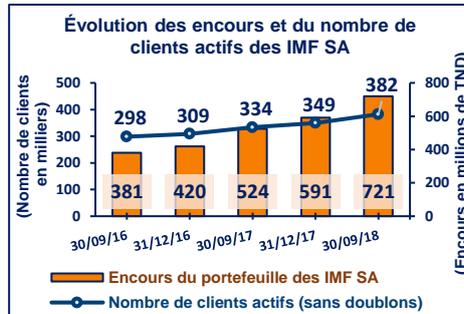
Entre la fin des mois de septembre 2016 et septembre 2018, le nombre des clients actifs des IMF SA et leurs encours ont augmenté à des taux d'accroissement annuels moyens respectifs de 13,25% et 37,45%. Le montant de l'encours moyen par client actif des IMF SA a enregistré une augmentation à un taux annuel moyen de 21,37% durant la même période en passant de 1 279 TND à 1 885 TND.

Durant la période s'étalant entre la fin des mois de sept-2016 et sept-2018, les décaissements des IMF SA ont connu une croissance soutenue enregistrant des taux de croissance annuels moyens de 13,23% en nombre de microcrédits et 31,45% en montant.

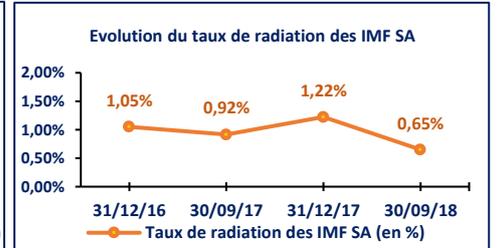
Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à 1,20% au 30-09-2018 contre 1,05 % une année auparavant. Le PAR 30 avec intégration des crédits radiés s'est établi à 1,78% au 30-09-2018 contre 1,86 % et 2,07 % respectivement aux termes des mois de septembre 2017 et de décembre 2016.

Le taux des créances radiées des IMF SA s'est établi au 30-09-2018 à 0,65 % de leur portefeuille brut moyen contre 0,92% douze mois auparavant.

### ➤ Évolution de l'encours et des décaissements des IMF SA



### ➤ Évolution de la qualité du portefeuille à risque et du taux de radiation des IMF SA



## La Centrale des Risques Microfinance (CRM)

Dans le cadre de la recherche constante des améliorations à apporter aux services rendus par la centrale des risques de la microfinance aussi bien pour les IMF que pour l'ACM, et pour répondre à leurs besoins évolutifs, un quatrième lot de la CRM a été lancé, et l'entame de sa réalisation est imminente. Ce lot comprendra essentiellement la mise en place d'un programme informatique dans le système de la centrale des risques qui permettra de générer un score basique sur le rapport de consultation et l'ajout notamment du taux d'intérêt effectif global (TEG) de chaque prêt dans le flux de déclaration des contrats à la CRM.

L'intégration d'un système de scoring paramétrable ne libère pas totalement l'agent de crédit de son travail d'analyse du risque. Néanmoins, un tel système lui facilitera la lecture du rapport de consultation par la mise en exergue d'une notation du risque et ce afin de répondre aux objectifs suivants :

- Une meilleure maîtrise des risques de crédit en prévenant de manière rapide un agent de crédit ou un responsable au sein d'une IMF sur le risque potentiel lié à un emprunteur
- L'optimisation de la charge de travail de chaque agent de crédit et l'amélioration de sa productivité
- La réduction du temps d'attente pour le client

Par ailleurs, la déclaration parmi les données du flux des contrats, du taux d'intérêt effectif global (TEG) ainsi que tous les éléments entrant dans son calcul tels que précisés dans les tableaux d'amortissement et dans les contrats fournis aux clients, est de nature à permettre inéluctablement à l'ACM, d'analyser les évolutions de la tarification dans le secteur de la microfinance et de veiller à sa pérennité.

## ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DES CLIENTS DES IMF SA

**Une évolution globalement maîtrisée, mais une vigilance est nécessaire.**

**Au 30/09/2018, 81 906 clients (sans doublons) ont plus d'un crédit auprès de plus d'une institution (IMF SA - Banques et Sociétés de leasing...), soit 21,42 % des clients des IMF SA.**

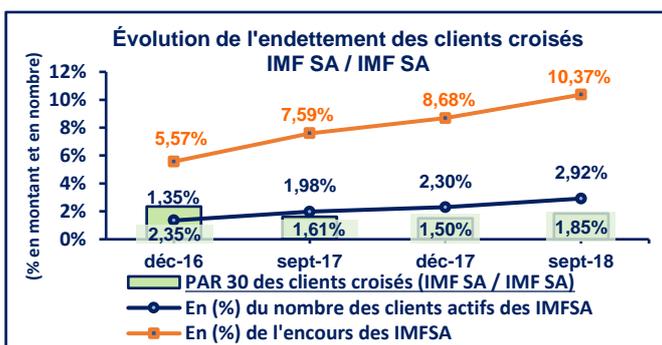
### ➤ FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMFSA - IMFSA

Le nombre des clients croisés IMF SA - IMF SA a presque doublé en une seule année, il est passé de 6612 clients au 30 sept. 2017 à 11166 clients au terme du même mois de l'année 2018.

Au 30-09-2018, le nombre des clients croisés IMF SA - IMF SA représente 2,92% de l'ensemble des clients actifs. Ces clients croisés détiennent 10,37% de l'encours des IMF SA.

**Le PAR30 des clients croisés IMF SA - IMF SA s'est établi au terme du troisième trimestre 2018 à 1,85% contre 1,61% une année auparavant.**

L'encours moyen par client croisé IMF SA - IMF SA chez les IMF SA, s'est élevé à 6694 TND au 30-09-2018 contre 6015 TND au 30-09-2017 enregistrant ainsi une augmentation de 11,29%.



### ➤ FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMF SA - (Banques et sociétés de leasing ...)

21,42% des clients actifs des IMF-SA sont croisés avec les banques et les sociétés de leasing... Ces clients détiennent 27,77% de l'encours des IMF SA. Ce pourcentage a enregistré une augmentation de 12% sur les douze derniers mois et n'apparaît pas actuellement porteur de risques. En effet, chez les IMF SA, le PAR 30 de ces clients croisés est maintenue stable aux alentours de 1,46% au 30-09-2018 contre 1,42% une année auparavant.

D'autre part, au terme du troisième trimestre de 2018, l'encours de ces clients auprès des banques et des sociétés de leasing est égal à environ 5,6 fois la valeur de leurs encours auprès des IMF SA contre 6,2 fois une année auparavant.

L'encours des clients croisés IMF SA - (Banques et les sociétés de leasing...) s'est élevé au 30/09/2018 à 1116,05 millions de TND auprès des banques, sociétés de leasing et à 200,16 millions de TND auprès des IMF SA.

